

## Les statistiques du ministère

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) est un service du ministère de l'Éducation nationale. Son rôle est multiple. Il est, d'une part, de fournir des informations permettant le pilotage sur le terrain de cette importante machinerie. La DEPP fournit ainsi des prévisions d'effectifs, des statistiques sur les parcours scolaires et le taux de diplômés, sur l'insertion à la sortie de différentes filières, ou encore des analyses de la qualité de vie des enseignants au sein de leurs établissements\*. D'autre part, elle effectue des analyses des performances d'élèves en vue d'évaluer les politiques éducatives.

Un exemple : l'étude de l'évolution sur vingt ans des performances des élèves de terminale S en mathématique a fait l'objet d'une note d'information\*. On y apprend, entre autres, que si la population d'élèves qui passent en TS (21 % d'une classe d'âge) a légèrement augmenté depuis 1995, les performances et la motivation ont fortement chuté. Ainsi, seuls 40 % poursuivent en études scientifiques (contre 60 % en 1995). En 2015, les élèves de TS se destinant aux classes préparatoires représentent 3 % d'une classe d'âge. Ils ont un niveau comparable au niveau moyen des Terminales S de 1995.

Les biais sont bien sûr inévitables : les statistiques et l'algorithme, deux domaines sur lesquels portent une part de plus en plus importante de l'enseignement en France, ne sont pas pris en compte dans l'évaluation. D'ailleurs, il est indiqué que ces résultats se placent dans le cadre d'une étude (TIMSS Advanced) qui a pour objectif de « *comparer les politiques internationales en matière d'éducation, en particulier sur le choix des uns de massifier l'enseignement scientifique quand d'autres le réservent à une élite* ».

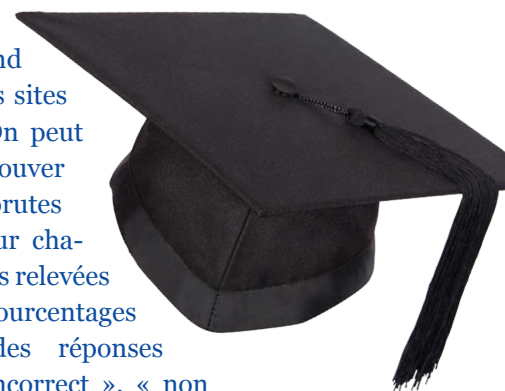
## Le relevé des acquis en mathématiques

Depuis quelques années, il est demandé aux correcteurs du bac et du brevet de relever dans leurs copies le type de réponse à un échantillon de questions.

Les résultats sont affichés (quand ils le sont) sur les sites des académies. On peut déplorer de ne trouver que des données brutes sans analyse. Pour chacune des questions relevées sont donnés les pourcentages des typologie des réponses (« correct », « incorrect », « non traité » et, parfois, « incomplet »). Certaines académies affichent une comparaison avec les pourcentages nationaux. Et, encore plus rarement, un rappel de l'énoncé et des consignes de catégorisation des réponses. C'est le cas de l'académie de Paris\*.

On constate que les résultats aux items du bac S sont bien au-dessus des moyennes nationales alors que les résultats aux items du bac STI2D placent les élèves parisiens largement en dessous de la moyenne française. Que peut-on en déduire ?

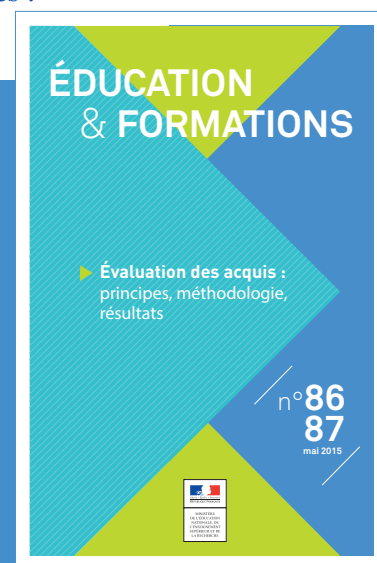
Que les correcteurs parisiens sont plus sévères dans les filières technologiques que dans les filières générales ?



## Les évaluations de masse

La DEPP présente ses analyses dans la revue *Évaluation et Formations* qu'elle édite. Le numéro 86–87 (juin 2015) disponible en ligne\* est consacré aux évaluations standardisées. Ce sont les évaluations de masse (dont certaines se pratiquent sur un échantillon) qui sont réalisées à l'échelle d'un pays et « *ont pour ambition de fournir une mesure objective des acquis des élèves, fondée sur des méthodes scientifiques et indépendante des conditions d'observation et de correction* ».

On trouvera, dans ces quelques trois cents pages, différents articles sur les enjeux, les méthodologies et les interprétations de ces *évaluations standardisées*.



\*En raison de la longueur des liens Internet, ces derniers sont indiqués uniquement dans la rubrique « Bibliographie » de la version numérique sur : [www.tangente-education.com](http://www.tangente-education.com)